

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juillet 2017

---

**RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 61

présenté par  
M. Abad

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la prime d'apprentissage, comprenant notamment une étude sur sa revalorisation, sur son ouverture aux entreprises de moins de cinquante salariés, ainsi que des propositions permettant de remédier aux difficultés constatées.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

À l'heure actuelle, avec un taux de chômage important des jeunes, il paraît absolument nécessaire de valoriser la filière de l'apprentissage plutôt que de l'escamoter.

Il est donc demandé au Gouvernement d'établir un rapport sur la prime à l'apprentissage afin que son effectivité soit évaluée, et qu'il soit également étudié sa possible ouverture aux entreprises de moins de 50 salariés.